



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
des Bouches-du-Rhône**

**Service Agriculture Forêt
Pôle Forêt - Unité Défrichement**
Affaire suivie par : Isabelle ALONZO (GEZE)
ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 06/03/2025

Objet : Demande de complément
Ref : DEF-25-064-091

Monsieur Le Gérant,

Vous avez formulé la demande d'autorisation de défrichement suivante pour le compte de EARL BERLI, enregistrée en date du 27/02/2025 sous le n° **DEF-25-064-091** :

Demandeur	Monsieur Le Gérant AURRAN Jean-Paul pour le compte de EARL BERLI
Terrain	Commune de SAINT-CANNAT, parcelle(s) B 53, 54
Demande	Autorisation de défricher 10 985 m ² en vue de d'une plantation de Chênes Truffiers.

Après examen de votre demande, je vous informe que votre dossier est incomplet et qu'il n'est pas recevable. Les délais d'instruction prévus par le Code forestier ne courront qu'à compter de la date de réception par mon service des pièces ci-après indiquées :

- Un extrait Kbis de la société demandeuse.
- L'attestation notariée de propriété **de moins de 6 mois** ou le relevé de propriété (à retirer auprès du Service des Impôts Fonciers).
- Le cas échéant, au vu du justificatif de propriété ci-dessus, le mandat de chaque personne ayant un droit de propriété sur des parcelles du projet (pleine propriété, indivision, nu-propriétaire, usufruitier) donnant pouvoir au demandeur pour le présent dépôt de demande d'autorisation de défrichement (imprimé à télécharger à partir du lien suivant : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Depot-des-demandes-d-autorisation-de-defrichement>
- Une évaluation **appropriée** des incidences Natura 2000, à faire conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement et en application de la liste départementale du 3/05/2013, à partir du lien suivant : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Evaluation-des-incidences-Natura-2000/La-demarche-d-evaluation-des-incidences/Qu-est-ce-que-l-evaluation-des-incidences>
- Si surface défrichement > 5 000 m² :
- Compte-tenu de la surface soumise à défrichement, il convient de déposer une demande d'examen au cas par cas à déposer sur le site : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/pour-examen-au-cas-par-cas-d-un-projet-a16133.html>

Fournir, en fonction de la réponse de l' Autorité Environnementale :

- soit la décision de l'Autorité Environnementale dispensant le projet d'étude d'impact

- soit l'étude d'impact si elle est requise par l'Autorité Environnementale : dans ce cas, l'étude d'impact devra être fournie en 3 ex papier et 1 clé USB ; il convient de prendre contact préalablement avec l'instructeur par mail pour convenir du mode et du lieu d'adressage ou de livraison.
- Dans le cas où le projet ne serait pas soumis à évaluation environnementale par décision de l'autorité environnementale (= ne nécessiterait pas la réalisation d'une étude d'impact), il est cependant soumis à évaluation des incidences Natura 2000 en application de la liste départementale du 3/05/2013 : fournir, en conséquence, une évaluation appropriée des incidences Natura 2000, en application de la liste départementale du 3/05/2013 : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Evaluation-des-incidences-Natura-2000/La-demarche-d-evaluation-des-incidences/Qu-est-ce-que-l-evaluation-des-incidences>

Vous devez m'adresser ces documents dans le délai de trois mois à compter de la date du présent courrier. Si votre dossier n'est pas complété dans ce délai, votre demande sera automatiquement classée sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

EARL BERLI
Monsieur Le Gérant AURRAN Jean-Paul
72 bis avenue Pasteur -
13760 SAINT-CANNAT

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de l'unité défrichement



Patrick MAROVELLI

Courrier électronique avec AR

jpaurran@gmail.com / pau.aurran@gmail.com

Copie : Mairie de SAINT-CANNAT(Service Urbanisme) - urbanisme@ville-saint-cannat.fr